

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2024-002-CPC MARIGNANE
	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique de circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire
	POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale à Marignane
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015).</p> <p>Ce poste nécessite de la disponibilité.</p> <p>La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Être référent français de circonscription et avoir des compétences didactiques dans ce domaine. - Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue (animations pédagogiques, stages, constellations, interventions ponctuelles, formation m@gistere ...) répondant au cahier des charges départemental et académiques notamment dans le cadre des mesures prises dans la refondation de l'éducation prioritaire. - Mettre en cohérence les liaisons inter-degrés, inter-cycles et inter-établissements (écoles et collèges). - Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques. - Participer aux actions et impulsions inter-degrés avec l'un des 3 collèges de la circonscription (conseil école/collège, commission de liaison, conseil cycle 3). - Participer à différentes actions partenariales.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, informations...) et la mise en œuvre des programmes. - Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. - Apporter son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels tel que le CAFIPEMF ou CAPPEI. - Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale - Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de bonnes connaissances des dispositifs conçus pour favoriser la réussite des élèves (accompagnement éducatif, école ouverte, vacances apprenantes, CP 100% réussite (classes dédoublées, co-enseignements), NEFE : projets innovants... - Disposer de bonnes connaissances des problématiques de l'éducation prioritaire. - Disposer de bonnes connaissances des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées. - Maitriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte...) et s'adapter aux nouvelles applications. - Savoir développer des méthodologies de projet. - Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances de compétences et de culture. - Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général. - Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité. - Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.

		<ul style="list-style-type: none"> - Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise - Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. - Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires (internes et externes à l'éducation nationale). - Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Être titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	IEN de circonscription Martine ANTOINE – ce.0131525m@ac-aix-marseille.fr